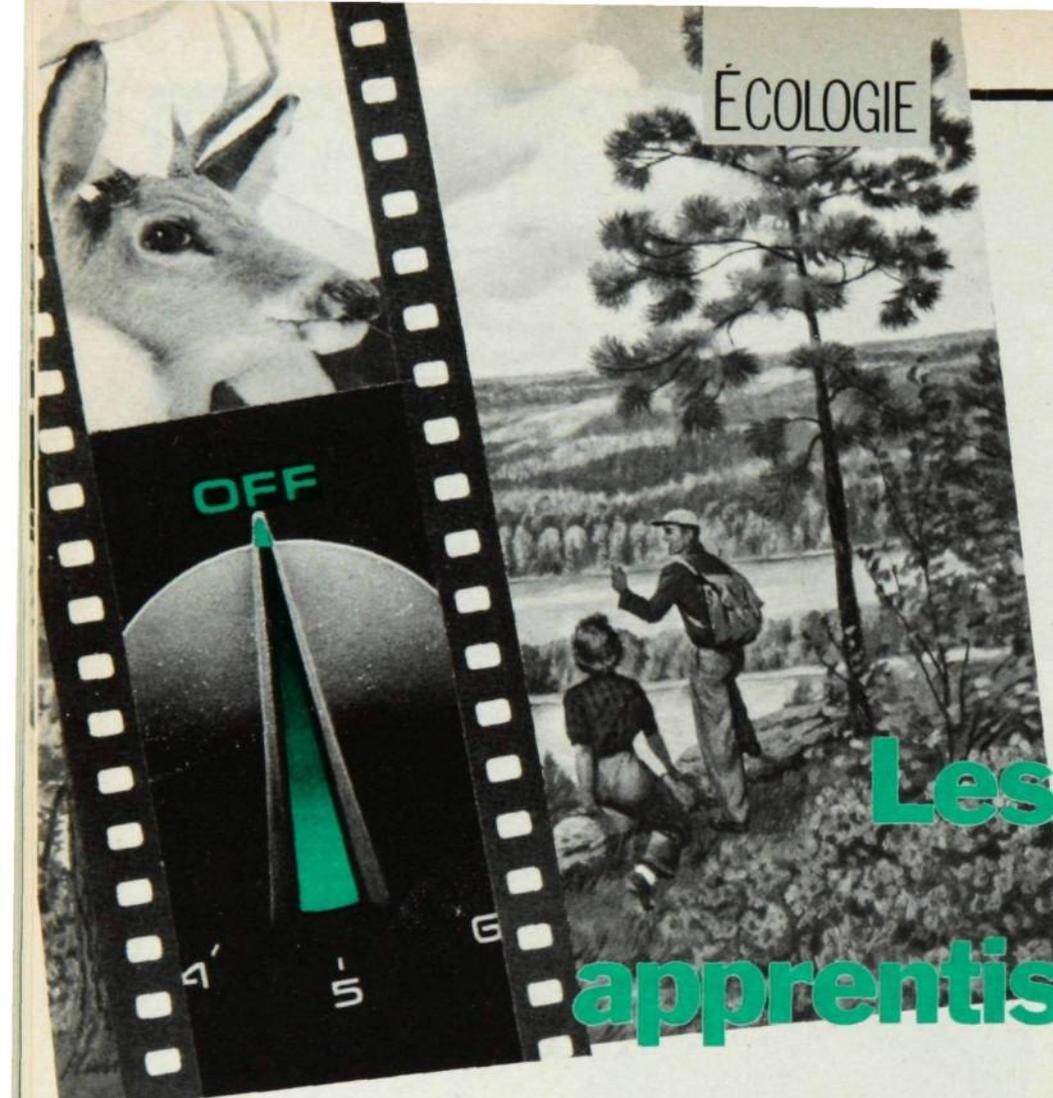


L'hécatombe
de Kuujuaq


Les caribous et les apprentis-sorciers

par Magali Marc

Les ingénieurs de l'Hydro-Québec aimeraient bien nous faire croire que de vieilles femmes stupides sont les vraies responsables de la noyade dans la rivière Caniapiscou, fin septembre, d'environ 10 000 caribous qu'elles auraient entraînés à leur suite. Malheureusement, les Inuits et les écologistes ne sont pas prêts à avaler une telle fable et ils imputent plutôt cette hécatombe à l'inconscience de l'Hydro-Québec.

Face aux «vieux mâles de l'Hydro» qui ont joué aux apprentis-sorciers, même l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc n'y allait pas de main morte, dans *Le Devoir* du 5 octobre : «Point n'est besoin d'être ingénieur pour savoir que si on ouvre un barrage dans une rivière alors qu'il pleut à torrent dans la région depuis une semaine ou deux, on ajoute à la force du courant et donc au péril de ceux qui d'aventure le traverseront. Cette logique commune ne fait pas partie, apparemment, des ressources de la société d'État !»

Il semble qu'en réalité les digues de rétention du réservoir Caniapiscou paraissent trop fragiles aux ingénieurs, qui ont préféré noyer quelques caribous plutôt que risquer une catastrophe pire encore.

Mais de ces difficultés, l'Hydro n'a soufflé mot, espérant le public assez naïf pour croire à une catastrophe «naturelle» (act of God).

Quant à l'impact environnemental, on saisit mieux le cynisme de l'Hydro à la lumière des faits suivants : dès 1971, dans une évaluation des impacts sur l'environnement du développement hydro-électrique de la Baie James, on prévoyait un impact «temporaire» sur les mammifères, dont les caribous. La mort de plus de 10 000 caribous est-elle maintenant considérée comme un «impact temporaire» ?

En 1973, le biologiste Alexander Banfield, témoignant devant le juge Malouf de la Cour supérieure du Québec, mentionnait la migration des caribous dans la rivière Caniapiscou et les effets néfastes que les modifications du cours de la rivière allaient entraîner. L'accident du 29 septembre dernier était donc parfaitement prévisible et a donné raison aux écologistes qui l'avaient pressenti.

Surveillance réussie

En 1975, le Comité pour la défense de la Baie James (un regroupement d'organismes comprenant, entre autres, La Voix

1/ Voir «Matrice d'impact», in *Joint Federal-Provincial Task Force*, 20 décembre 1971.

des femmes, la Société pour vaincre la pollution, STOP, la Fédération québécoise de la faune, l'Association des Indiens du Québec, etc.) exigeait que le Conseil consultatif sur l'environnement du Québec (CCE) fasse une étude indépendante sur les impacts environnementaux du complexe de la Baie James. Cela donna lieu à des audiences publiques menées en janvier 1976 et, suite aux conclusions du rapport qui en résulta, l'Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) durent prendre davantage en considération l'aspect environnemental du projet, qu'elles avaient jusque-là minimisé. Changeant de langage, les deux sociétés commencèrent à prétendre effectuer une surveillance constante et même... sans précédent du territoire.

Je me permets de relever quelques perles de la rhétorique SEBJienne dans le document dithyrambique intitulé *D'un défi à l'autre* : «Ce souci constant (de la protection du milieu) avait pour but de prouver que la mise en valeur des ressources pouvait se faire en harmonie avec la nature (...) La direction de l'environnement se propose également de suivre l'évolution du milieu grâce à un réseau de surveillance écologique unique en son genre.» Unique, en effet !

C'est pourtant grâce à ce discours lénifiant d'experts en relations publiques que les Québécois-e-s ont pu croire la faune du grand Nord québécois plus protégée que les citoyen-ne-s ordinaires. La réalité était tout autre.

Catastrophe prévisible

Confrontée à l'hécatombe de Kuujuaq, l'Hydro-Québec a eu (trop) vite fait de s'exonérer de tout blâme, alléguant que des pluies torrentielles inhabituelles avaient provoqué le débordement de la Caniapiscou. L'Hydro est même allée jusqu'à dire que c'était une chance que son barrage soit là pour empêcher des crues encore plus grandes !

En vérité, les travaux de l'Hydro ont modifié le cours d'eau de la Caniapiscou au point de l'assécher complètement, fabriquant ainsi artificiellement un passage propice à la migration annuelle des caribous. Puis l'inondation soudaine de la rivière, causée en partie par des pluies diluviennes mais aggravée par les écoulements du barrage de l'Hydro, a soudainement bloqué ce passage que les caribous avaient depuis quelques années pris pour acquis. Ils n'ont pas eu le temps de s'adapter à la nouvelle situation. Ces bouleversements étaient donc de nature à causer une catastrophe écologique et les ingénieurs de l'Hydro auraient dû l'empêcher.

C'est en tout cas l'opinion de la Société pour vaincre la pollution qui a suggéré que le Conseil consultatif de l'environnement (celui-là même qui avait présidé les audiences de 1976) mène une enquête publique pour établir la responsabilité de l'Hydro dans cette affaire.

Mais la SVP n'est pas la seule à voir dans la plaidoirie d'irresponsabilité de l'Hydro-Québec une insulte à l'intelligence. La Société Makivik, qui représente les Inuits du Nouveau-Québec, demande elle aussi au ministre de l'Environnement du Québec et au ministère fédéral des Pêches et Océans de procéder à une enquête publique sur les circonstances entourant le désastre de la Caniapiscou. De plus, le gouvernement de Terre-Neuve se met aussi de la partie pour réclamer une «enquête sérieuse».

En terre autochtone

Quand, en 1976, aux audiences du CEE, les intervenants s'objectaient au projet en invoquant l'ignorance du milieu naturel démontrée par les promoteurs, leurs objections n'étaient pas prises au sérieux par les médias. Depuis, les groupes populaires ont compris que de telles audiences servent surtout à donner aux «experts» une occasion en or de convaincre le grand public que tout est sous contrôle et que les écolos ne sont que des alarmistes larmoyants. À l'époque, les journalistes étaient tombés tête première dans ce panneau et certains avaient même ridiculisé les écologistes.

Aujourd'hui, les mêmes journalistes sont devenus plus méfiants à l'égard de la société d'État et ne gobent pas tout rond les arguments des «experts». L'action des écolos n'aura pas été vaine. Mais c'est un maigre réconfort devant l'ampleur du désastre auquel les Inuits, les Naskapis et les Montagnais doivent à présent faire face, eux qui se sont opposés depuis le début au projet de Robert Bourassa. Encore une fois, on n'a pas arrêté le progrès...

La situation actuelle est certainement plus amère encore pour les autochtones, victimes d'une technologie imposée d'en haut par des politiciens avides de capital politique. Rappelons les événements...

Le 30 avril 1971, coup de théâtre : Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, rendait publique sa décision d'aller de l'avant avec le projet de la Baie James, alors qu'aucune étude d'impact environnemental n'avait encore été effectuée. À l'été 1971, les ingénieurs-conseil Rousseau, Sauvé, Warren et associés, poussés à se prononcer rapidement sur la faisabilité du projet de la Baie James, produisaient à une allure vertigineuse des rapports faisant miroiter la création des fameux 100 000 emplois promis par Bourassa lors de sa campagne électorale de 1970. Les jeux étaient faits.

Pauvre Chine !

Traditionnellement, l'histoire le démontre, les gouvernements ont disposé du territoire autochtone comme s'il leur appartenait. Il suffisait d'écrire de nouveaux règlements, de négocier séparément avec les divers groupes autochtones (diviser pour régner), et de les dédommager symboliquement pour avoir la conscience tranquille. Ce sont les conditions qui ont été à l'origine de la controverse de la Baie James. Controverse sociale mais aussi controverse juridique que les autochtones ne pouvaient pas remporter.

Dix ans plus tard, les choses n'ont guère changé puisque le gouvernement du Québec a décidé de confier à l'Hydro-Québec l'entière responsabilité des impacts environnementaux du projet Archipel, lui aussi controversé, notamment par les autochtones de Kanawake.

De plus, lors de la visite en Chine de René Lévesque, en octobre, il a été question que l'Hydro construise un barrage là-bas ! Pauvre Chine... Mais, rentrant de Pékin, le même Lévesque déclarait ici qu'il n'y aurait probablement pas d'enquête sur le désastre de Kuujuaq et l'Hydro. À quelques mois des élections provinciales, il serait en effet «délicat» pour le gouvernement que son plus glorieux *totem*, pour reprendre le mot du cinéaste Arthur Lamotte, risque d'être ébranlé. FIN

Magali Marc est co-présidente de la Société pour vaincre la pollution (SVP).

On a BESOIN de MARCO FERRERI

LE MONDE

FERRERI est au sommet de son art. LE FUTUR EST FEMME est la juste mesure de sa folie.

LIBERATION

Un cadeau du cinéaste. Un acte d'amour.

LE MONDE



Marco FERRERI mélange les acteurs comme les parfums. Des films toujours sensuels, souvent magnifiques et très forts.

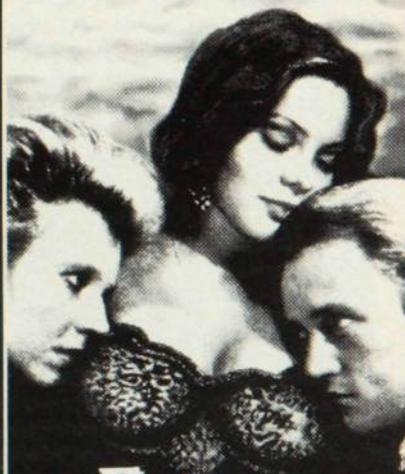
FRANCE SOIR

Dans LE FUTUR EST FEMME, le voluptueux provocateur prédit un avenir radieux au sexe SUPPOSIT FAIBLE.

LE MATIN

ORNELLA MUTI • HANNA SCHYGULLA

Un film de MARCO FERRERI



le Futur est Femme

avec ORNELLA MUTI • HANNA SCHYGULLA • NIELS ARISTRUP
dans un film de MARCO FERRERI: "Le Futur est Femme"
Scénario MARCO FERRERI • DACIA MARAINI • PIERA DEGLI ESPOSTI
Une reproduction italo-franco-germanique. 16MM FILM S.-I. Roma-F.C.C. TOPFI ASCOT FILM
Lambert Berlin

VIVAFILM

Le PARISIEN
480 ouest,
rue Ste-Catherine